

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actas effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

adiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|----------------------------------|-----------------------|
| Réclamation | : contact@mupras.com |
| Prise en charge | : pec@mupras.com |
| Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° P19-0041690

DI

ND = 20775

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 11489

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Nejjaoui

Kantana

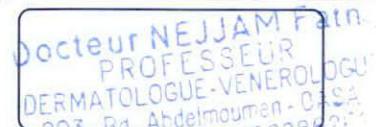
Date de naissance : 05/08/1991

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 23/12/2019

Nom et prénom du malade : Nejjaoui Kantana Age : ACCUEILLANT

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

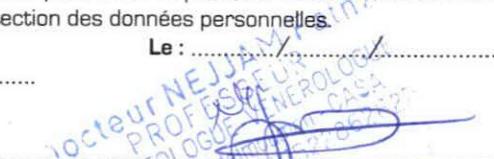
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/12/2014			350.00	JOSEPH JEAN PROFESSIONNEL DE MEDICINE VENEROLOGIE DE MATLIMA 03/05/2014 - CAS 03/05/2014 - 052-862-622

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	23/12/13	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE D'EMMANUEL ANALYSES Laboratoire du Radiologue MEDICALES 2, Bd El Qods, Résidence El Biologiste El Ouardi Osmaria - Ain Chock - CASABLANCA 05 22 21 22 11 - Fax: 05 22 21 32 39 INPE: 093061996	27/12/2020	B720	700 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

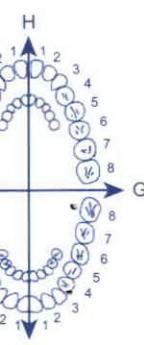
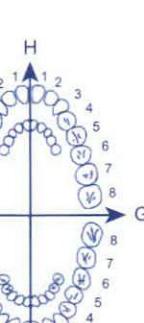
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de la

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	$ \begin{array}{r l} H & 25533412 \quad 21433552 \\ \hline D & 00000000 \quad 00000000 \\ & 00000000 \quad 00000000 \\ B & 35533411 \quad 11433553 \end{array} $			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	<p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Professeur NEJJAM Fatna

Ex. enseignante à la faculté
de médecine de Casablanca

DREMATOLOGUE - MÉDECINE ESTHÉTIQUE
LASER - PUVATHERAPIE

الدكتورة نجم فاطمة
أستاذة سابقة بكلية
الطب الدار البيضاء

اختصاصية في أمراض الجلدية و التجميل

Casablanca, le 23/12/2015

appelle : Moustaki Hawa

SV

Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
Ql Zenata Ain sebza Casablanca
Curacne 20mg cap molle b30
P.P.V : 289,00 DH
6 118001 180721

280,00 Curacne do ny

1 ep 15 + 1wz

152,20

Curacne long

1 ep 15

SV

Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
Ql Zenata Ain sebza Casablanca
Curacne 10mg cap molle b30
P.P.V : 152,20 DH
6 118001 180714



Dr NEJJAM Fatna
PROFESSOR
DERMATOLOGUE
293, Bd. Abdelmoumen - CASA
0522862525 / 0522862627

Professeur NEJJAM Fatna

Ex. enseignante à la faculté
de médecine de Casablanca

Dermatologue-medecine Esthetique
Laser-puvatherapie

الأستاذة نجام فاطنة

أستاذة سابقة بكلية
الطب بالدار البيضاء

اختصاصية في الأمراض الجلدية والتجميل

Casablanca, le 28/12/2015

Houssine

Houssine

Houssine

Handbook

Triglyceride

LABORATOIRE OTHMANI MEDICAL D'ANALYSES
Dr. Houda NEJJAM - Biologiste
N°2, Bd Bd Oouda, Résidence El Oouda
Quartier Ouarzazate - Ain Chock - CASABLANCA
Tél: 05 22 21 22 11 - 05 22 21 22 39
INPRA 05 22 21 22 39

NFS

Docteur NEJJAM Fatna
PROFESSEUR EN DERMATOLOGIE
DERMATOLOGUE EN PUVATHERAPIE
293 Bd Abdelmoumen - Casablanca
Tél: 05 22 86 25 25

A refaire le 15/12/2015

293, Bd Abdelmoumen (Angle Bd. Anoual).2ème Etage - N° 2 - Casablanca

Tél.: 05.22.86.25.25 - 05.22.86.26.27 - E-mail: docteur.nejjam@gmail.com

Laboratoire OTHMANI D'Analyses Médicales

Dr. Henda OTHMANI

N°2 Res El Qods, Bd El Qods Quartier Omaria, Ain Chock - Casablanca
Tél : 0522212211 - Fax : 0522212239 - E-mail : othmani.laboratoire@gmail.com

Facture

N° Facture : 1144-6303

Édité le : 07/02/2020

Patient : Mlle MOUSTAOUI Kawtar

Date prélèvement : 27/12/2019

N° Dossier : 45841088

Analyses	Valeur en B	Montant
NUMERATION GLOBULAIRE	80	96,00
Triglycérides	60	72,00
Cholestérol total	30	36,00
TRANSAMINASES	100	120,00
VITAMINE D (25 Hydroxycholécalciférol) - D2 + D3	450	540,00
Total B	722	864,00
APB	1,0	1,00
Majoration de garde		
Total		700,00

LABORATOIRE OTHMANI D'ANALYSES
MEDICALES

Dr. Henda OTHMANI - Biologiste
N°2, Bd El Qods, Résidence El Qods
Quartier Omaria - Ain Chock - CASABLANCA
Tél: 05 22 21 22 11 - Fax: 05 22 21 22 39
INPB: 093061596



Casablanca, le 27/12/2019

Compte rendu d'analyses

Dossier N° : 45841088 Pvt du: 27/12/2019 10:17

Nom : Mlle MOUSTAOUI Kawtar

Age : 25 ans

Demandé par Dr : NEJJAM FATNA

Page : 1/2

HEMATOLOGIE

NUMERATION GLOBULAIRE

		Valeurs Usuelles	Antériorité
Erythrocytes	:	5,11 M/mm ³	(4 - 5,3)
Hémoglobine	:	13,80 g/dl	(12,5 - 15,5)
Hématocrite	:	41,70 %	(40 - 52)
VGM	:	81,60 fL	(80 - 95)
TCMH	:	27,01 pg	(28 - 32)
CCMH	:	33,09 g/dl	(32 - 36)
Leucocytes	:	4830 /mm ³	(4000 - 10000)
Plaquettes	:	265 000 /mm ³	(150000 - 400000)

FORMULE LEUCOCYTAIRE

Polynucléaires Neutrophiles	:	51 % Soit 2463,00 /mm ³	(2000 - 7500)
Polynucléaires Eosinophiles	:	3,8 % Soit 184,00 /mm ³	(Inférieur à 400)
Polynucléaires Basophiles	:	1,7 % Soit 82,00 /mm ³	(Inférieur à 150)
Lymphocytes	:	36,8 % Soit 1777,00 /mm ³	(1500 - 4000)
Monocytes	:	6,7 % Soit 324,00 /mm ³	(200 - 800)

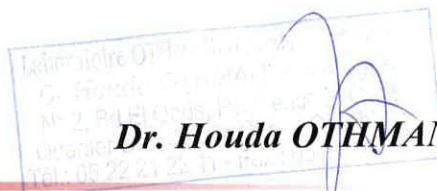
Etude du frottis sur lame

BIOCHIMIE

Triglycérides

		Valeurs Usuelles	Antériorité
Aspect du serum	:	Clair	
Résultat	:	0,43 g/l 0,49 mmol/l	(Inférieur à 1,1) (Inférieur à 1,254)
Cholestérol total	:	2,04 g/l	(Inférieur à 2)

Souhaitables : < 2.00 g/l
Tangentes : 2.00 - 2.39 g/l
Elevées : >= 2.40 g/l



Prélèvement à domicile sur rendez-vous



LABORATOIRE OTHMANI D'ANALYSES MEDICALES

مختبر عثماني للتحاليل الطبية

(Hématologie - Biochimie - Immunologie - Bactériologie - Parasitologie - Mycologie-virologie - Hormonologie - Spérmologie)

Mlle MOUSTAOUI Kawtar

Dossier N° : 45841088

Page : 2/2

ENZYMOLOGIE

TRANSAMINASES

		Valeurs Usuelles	Antériorité
SGOT (Aspartate Aminotransférase)	:	18 UI/l	(Inférieur à 31) 16 (12/11/18)
SGPT (Alanine Aminotransférase)	:	17 UI/l	(Inférieur à 34) 18 (12/11/18)

VITAMINES

VITAMINE D (25 Hydroxycholécalciférol) - D2 + D3 28,80 ng/ml

(Technique : ELFA Vidas Biomérieux)

Valeurs Usuelles Antériorité

25,60 (12/11/18)

Carence : < 10 ng/ml

Déficit : < 20 ng/ml

Insuffisance : 20 à 29 ng/ml

Normal : 30 à 100 ng/ml

Potentiel Toxique : > 100 ng/ml

Nous vous remercions de votre confiance

Prélèvement à domicile sur rendez-vous

